

Le Plan Local d'Urbanisme : Quelle ville voulons-nous ? Quelle ville pour demain, pour qui et pour quel avenir ?

Le Projet Alimentaire Territorial, enjeux et exigences pour Alès

Le PAT se définit principalement par sa vocation à relocaliser la production agricole et l'alimentation dans les territoires.

Les **objectifs principaux** sont :

- économiques: préserver les espaces agricoles et favoriser l'installation d'agriculteurs, structurer les filières, notamment les circuits courts... ;
- environnementaux : produire avec des méthodes écologiques (bio en particulier), préserver les paysages et l'eau, consommer des produits locaux de qualité ;
- sociaux : rendre accessible une alimentation locale de qualité, éduquer et former, valoriser le patrimoine.

Quelle est la situation d'Alès face à ces enjeux ?

Depuis les années 90 la destruction des zones agricoles de la commune a été massive.

La création des zones commerciales en périphérie et de nombreuses constructions aboutissant à un mitage des terres cultivables ne permettent pas aujourd'hui d'assurer aux Alésiens une alimentation locale de qualité.

Pourtant, Alès bénéficie de terres exceptionnelles par leur qualité agronomique et leur fertilité, en particulier tout le long du Gardon (profondeur de limon, nappe phréatique). Ces terrains ont constitué une « ceinture verte » qui a permis et peut encore nourrir en partie les Alésiens. Leur bétonnage constitue une sorte de destruction d'un patrimoine et d'une richesse communale.

De plus, comme l'indique (contrairement aux affirmations du maire et de son 1^{er} adjoint) le Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires (CRATER), la commune d'Alès a été à rebours de l'objectif Zéro Artificialisation Nette entre 2011 et 2016 puisque 46 ha (soit 2.0% de la superficie totale du territoire) ont été artificialisés alors que le territoire a perdu 295 ménages et des emplois !... Plus de 1% des terres ont été artificialisées entre 2011 et 2016, ce qui va à l'encontre du principe de préservation des terres agricoles et qui représente un risque de perte de ressources pour le territoire ».

La surface agricole utile pour nourrir chaque habitant est d'environ 4000m².

Il s'agit donc en priorité :

- de **préserver de manière prioritaire tous les terrains cultivables** de la commune : il existe de nombreux outils (préemption, Zones Agricoles Protégées...) Le PLU est un outil essentiel pour concrétiser cette volonté

**Le Plan Local d'Urbanisme : Quelle ville voulons-nous ?
Quelle ville pour demain, pour qui et pour quel avenir ?**

sur le terrain mais le projet actuel présenté ne traduit aucune volonté en ce sens ;

- de **créer des conditions favorables à l'installation de producteurs**, en particulier en agriculture biologique ;
- de **mettre en place et soutenir les circuits courts et locaux** : marché de producteurs, fourniture alimentaire de la restauration collective (écoles) comme la loi Egalim le prévoit avec au minimum 20% de produits bio ;
- de **développer l'accès de tous aux connaissances sur les produits et l'alimentation saine**.

Avant Alès, des villes moyennes, comme Albi en 2017 par exemple, ont réalisé des PAT autour de ces enjeux.

La démarche sur le Projet Alimentaire Territorial engagée par l'Agglomération d'Alès débute.

A ce stade, il est nécessaire que la ville-centre de l'Agglo exprime clairement **des objectifs et des actes conformes à l'ambition affichée par ce programme**. Cela implique un changement réel de vision et une modification importante des projets annoncés.

Cela implique également que les habitants de la commune soient réellement informés, puissent s'exprimer sur leurs attentes et s'impliquer dans les décisions et actions. C'est notre conception de la démocratie, bien loin des décisions prises en huis-clos !

Quelques données :

- 64 ha (*données Parcel*) sont classés « agricoles » mais il existe des parcelles cultivables hors de ce classement strict
- 67 actifs agricoles en 2010 (151 en 1988).

